



GROUPE SCOLAIRE PIERRE DE TARENTOISE

COLLÈGE ET LYCÉE POLYVALENT PRIVÉ JEANNE D'ARC
ÉCOLE PRIVÉE LA SALLE SAINT-FRANÇOIS
ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC

CONVENTION FINANCIERE

Contribution des familles pour l'externat simple, la demi-pension, l'internat et les frais annexes
Année scolaire 2025-2026

Chers Parents,

Vous avez choisi d'inscrire ou de réinscrire votre enfant au sein du Groupe Scolaire Pierre de Tarentaise. Notre groupe scolaire est composé de l'Ecole La Salle-Saint-François, du Collège et des Lycées Jeanne d'Arc d'Albertville, et de l'Ecole Jeanne d'Arc de St-Pierre d'Albigny. Ce sont près de 1 400 élèves qui sont accueillis sur 3 sites, par une centaine de professeurs et près de 50 personnels administratifs, éducatifs et de service.

L'ensemble de notre équipe est à votre entière disposition pour vous fournir le service que vous attendez et accompagner au mieux votre enfant.

Vous allez trouver sur cette fiche le détail des contributions financières demandées aux familles.

Nos établissements sont associés à l'Etat, par contrat, et participent de ce fait au service public d'Education Nationale. Cela nous permet de percevoir des participations de l'Etat et des Collectivités Territoriales pour le fonctionnement de l'externat. Par contre, l'entretien et le développement des installations nous incombent, c'est pourquoi, nous demandons aux familles une contribution financière. Celle-ci nous permet d'améliorer sans cesse les conditions d'apprentissage des enfants et d'assurer leur sécurité.

Notre tarification est basée sur un système à 5 tranches, en fonction du quotient familial de chaque foyer. Cette mesure nous semble juste et nous permet de mettre en pratique les principes de l'Enseignement Social de l'Eglise. Le Conseil d'Administration a voté pour cette nouvelle année une augmentation des tarifs indexée sur l'inflation et a décidé de reconduire des réductions pour les fratries à partir du 3ème enfant. Chaque unité pédagogique de notre groupe scolaire fonctionne dans des configurations et des locaux différents, et bénéficie d'aides variables de la part des collectivités locales, cela explique les différences de tarifications.

Vous allez concrétiser l'inscription ou la ré-inscription de votre enfant en signant une convention de scolarisation. Il est bon de rappeler que le Chef d'Etablissement est à même d'examiner avec vous toute situation particulière pour vous permettre d'honorer vos engagements financiers.

Le Groupe Scolaire Pierre de Tarentaise se veut ouvert à tous et les difficultés financières ne doivent pas être un obstacle à la liberté de choix des familles.

Sophie JUGAND, Cécile DUNAND, Blandine PALLUEL-LAFLEUR, Raphaël ORTEGA



GROUPE SCOLAIRE PIERRE DE TARENTOISE

COLLÈGE ET LYCÉE POLYVALENT PRIVÉ JEANNE D'ARC
ÉCOLE PRIVÉE LA SALLE SAINT-FRANCOIS
ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC

CITE SCOLAIRE JEANNE D'ARC (COLLÈGE ET LYCÉE) D'ALBERTVILLE

Notre tarification est basée sur un système à **5 tranches**, en fonction du Quotient Familial (QF) de chaque foyer :

Tranche (QF CAF, attestation août 2023)		COLLEGE ET LYCEE JEANNE D'ARC			
		Frais fixes	Frais annexes	TOTAL MENSUEL	BTS TARIF UNIQUE MENSUEL
Cat A	QF CAF Inférieur à 500€	65.00 €	7,00 €	72.00 €	161,00 €
Cat B	QF CAF compris entre 501 € et 900 €	83.00 €	7,00 €	90,00 €	
Cat C	QF CAF compris entre 901 € et 1250 €	99.00 €	7,00 €	106,00 €	
Cat D	QF CAF compris entre 1251 € et 1550 €	108.50 €	7,00 €	115.50 €	
Cat E	QF CAF supérieur à 1551 €	117.50 €	7,00 €	124.50 €	

x 10 mois

Réduction pour fratries : réduction de 30% pour le 3^e enfant et gratuité à partir du 4^e enfant scolarisé dans le groupe scolaire (pour le 4^e et les suivants). La réduction et/ou la gratuité sur les frais fixes sont appliquées pour le(s) aîné(s), à l'exception des contributions BTS qui restent fixes.

DEMI-PENSION ET INTERNAT :

Après réservation en ligne des repas, deux tarifs sont proposés pour la restauration :

- Tarif « occasionnel » : **7.60 €/repas**
- Tarif préférentiel (conseillé si l'enfant déjeune au moins deux fois par semaine au Self) : **abonnement de 80,00 € pour l'année puis 6.55 €/repas**

La pension complète (chambre, petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner) à l'**internat est facturée 386,00 €/mois**. Il s'agit d'un forfait, qui tient compte des sorties scolaires et des examens.

FRAIS ANNEXES (fournitures, frais pédagogiques, sorties...) :

De nombreux projets sont proposés et certains nécessitent l'achat de fournitures ou d'ouvrages précis, ou impliquent des transports scolaires, des entrées payantes ou le recours à des intervenants (cinéma, théâtre, musée). Afin d'éviter de vous solliciter pour chaque action, nous vous demandons une contribution mensuelle (sur 10 mois) pour ces projets à **hauteur de 7,00 € par mois**. Ces frais n'englobent ni les classes découvertes, ni les échanges linguistiques, ni les longs séjours.



GROUPE SCOLAIRE PIERRE DE TARENTOISE

COLLÈGE ET LYCÉE POLYVALENT PRIVÉ JEANNE D'ARC
ÉCOLE PRIVÉE LA SALLE SAINT-FRANCOIS
ÉCOLE PRIVÉE JEANNE D'ARC

DISPOSITIFS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES :

Certains dispositifs impliquent un encadrement et du matériel spécifique, ainsi qu'une organisation pédagogique adaptée (intervenants extérieurs, examens...). À cet effet, une contribution supplémentaire est demandée aux familles : Section Euro Lycée : **16,50€/mois**, Dispositif "MET" ("More English Today") Collège (à partir de la 5è) : **16,50 €/mois**, Dispositif sportifs : **6,50 €/mois**, Section Sportive Collège : **6,00 €/mois**,

AIDE à l'INVESTISSEMENT :

D'importants travaux de mise aux normes ont été entrepris et sont programmés. À cet effet, une contribution spécifique est demandée mensuellement (sur 10 mois), elle s'élève à **9,00 € par famille**.

FRAIS D'INSCRIPTION et de RE-INSCRIPTION :

Ces frais, à régler au moment de l'inscription ou de la ré-inscription, confirment l'engagement des familles suite à la signature de la convention de scolarisation. Ils s'élèvent à **63,50€** par élève, sauf pour la première entrée dans le groupe scolaire : **90,00€**.

Cette somme est à régler au moment de l'inscription ou de la ré-inscription. Si l'inscription ne se confirmait pas pour une cause réelle et sérieuse (telle qu'un déménagement, le divorce des parents, un redoublement dans un autre établissement scolaire...), cette somme sera remboursée.

ASSOCIATIONS DES PARENTS D'ELEVES :

Les associations des parents d'élèves (APEL), celle de St-Pierre d'Albigny et celle d'Albertville, représentent les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elles participent activement à l'animation et à la vie des établissements. L'adhésion à cette association est volontaire.

La cotisation annuelle s'élève à 23,00 € par famille pour Albertville et à 20,00 € par famille pour Saint-Pierre d'Albigny. Elle est encaissée en octobre.

C'est une ressource de fonctionnement qui permet d'aider à la mise en place de projets pédagogiques et éducatifs au profit des élèves. Une partie de la cotisation est reversée aux APEL départementale, régionale et nationale. Ainsi les parents bénéficient d'un ensemble de services, dont la revue "Famille & Education". Cet engagement au sein du mouvement APEL offre également la possibilité à l'APEL d'établissement de bénéficier de subventions, notamment pour financer des équipements informatiques mis à disposition des élèves dans les classes.